

# EHPAD : le diagnostic économique et financier dans la préparation du CPOM

Deux journées de formation à l'intention des gestionnaires d'EHPAD et des agents des autorités de régulation

## Pourquoi cette formation ?

La préparation du CPOM d'un EHPAD nécessite un état des lieux complet, qui comporte notamment un important volet économique et financier.

Le diagnostic économique doit permettre d'analyser les charges et produits d'exploitation et leurs perspectives d'évolution : existe-t-il ou non des marges de réduction des coûts ? certains coûts risquent-ils d'augmenter ? les prestations sont-elles correctement rémunérées ? quels sont les besoins de renouvellement des différents biens d'équipement ?

Le diagnostic financier doit quant à lui permettre de porter un jugement et d'effectuer des projections sur l'évolution de la trésorerie. Comportant notamment une analyse du fonds de roulement et de l'endettement, il doit vérifier la capacité de l'établissement à financer, non seulement ses dépenses d'exploitation courantes, mais encore ses projets d'investissement.

Le diagnostic économique et financier doit aussi déboucher sur la définition des indicateurs qui alimenteront le dialogue de gestion dans la phase de mise en oeuvre du CPOM.

C'est pourquoi l'Institut de la Performance Publique propose ces deux journées de formation consacrées à la méthodologie de diagnostic économique financier applicable aux EHPAD.

## L'agenda

13 et 14 novembre 2018 - Paris

## Les participants

Ce séminaire s'adresse aux trois parties prenantes des CPOM-EHPAD : les EHPAD (ou leurs personnes morales de rattachement), les départements, les agences régionales de santé.

A l'intérieur de ces structures, il intéresse les cadres et leurs collaborateurs chargés de l'élaboration des CPOM, et notamment de leur volet économique et financier.

## Les questions traitées

### La place du diagnostic économique et financier dans la préparation du CPOM

#### Les documents comptables et financiers nécessaires au diagnostic

L'étude globale de l'EPRD et de l'ERRD.  
L'étude spécifique des comptes de résultat et des bilans.  
L'étude des documents annexes : état de la dette, état des immobilisations...

#### Le diagnostic économique

Les indicateurs relatifs aux coûts des différentes prestations et fonctions.  
Les indicateurs d'allocation de ressources pour les trois sections tarifaires.  
Les indicateurs relatifs à l'activité de l'EHPAD.  
Les éléments caractérisant les ressources humaines.  
Les indicateurs caractérisant l'immobilier et les autres biens d'équipement.

#### Le diagnostic financier

L'analyse de la capacité d'autofinancement.  
L'analyse de la situation et des perspectives de trésorerie :  
le besoin en fonds de roulement,  
le fonds de roulement d'investissement, le fonds de roulement d'exploitation.  
Les conditions d'affectation en investissement de réserves de trésorerie ou de certaines provisions.  
Les ratios financiers caractérisant la liquidité :  
délais de recouvrement des produits, délai de paiement des fournisseurs.  
Le financement des immobilisations :  
analyse de l'endettement et de l'autonomie financière.

### La synthèse du diagnostic économique et financier dans la préparation du CPOM

La mesure des points forts et des points faibles.  
Le volet "programmation pluriannuelle des investissements" du CPOM :  
mesure des éventuels surcoûts et détermination du plan de financement.  
Les conséquences du diagnostic financier sur les dispositions du CPOM relatives aux affectations de résultat.

### Le choix des indicateurs à suivre en vue du dialogue de gestion

## Le formateur

Jean-François Le Troquier anime l'intégralité de la session. Consultant très expérimenté et pédagogue particulièrement apprécié, il est reconnu comme un des meilleurs spécialistes de l'organisation, du financement et de la gestion de l'action sociale et médico-sociale.

## L'animation

Alternance d'exposés, échanges, discussions.  
Un dossier documentaire est remis au début de la session.

## Les horaires

> Premier jour : accueil à partir de 9h00, début des travaux à 9h30, suspension des travaux à 17h30.  
> Deuxième jour : reprise à 9h00, fin du séminaire à 17h00.

## EHPAD : le diagnostic économique et financier dans la préparation du CPOM

-  information et réservation téléphonique : (0)155 748 300
-  courrier électronique : ipp@ipp.fr
-  courrier postal : 39 rue du Ranelagh - 75016 Paris
-  télécopie : (0)155 748 301

Date et lieu

13 et 14 novembre 2018 - Paris

### Prix et prestations

Le prix, non soumis à TVA, est de 1 095 € par participant.  
La session est non-résidentielle. Son prix inclut les déjeuners et collations.

### Modalités et conditions d'inscription

**Définition de l'organisme-client, intervention éventuelle d'un tiers** : L'organisme-client est la personne morale (collectivité, administration, association, établissement public, société, ...) qui inscrit un ou plusieurs membres de son personnel à la session de formation. L'intervention éventuelle d'un tiers (organisme collecteur agréé ou autre) dans le paiement de la prestation n'empêche aucune modification des conditions d'inscription et ne délie en aucun cas l'organisme-client de son obligation de paiement complet des factures émises et de leurs éventuels intérêts de retard.

**Réservation sans frais** : Une réservation non-contractuelle peut être effectuée par téléphone ou par e-mail. L'Institut maintiendra dans ce cas la réservation pendant un maximum de huit jours jusqu'à régularisation de la demande d'inscription.

**Demande d'inscription et lettre de confirmation** : La demande d'inscription, valant commande ferme, est constituée par l'envoi (par e-mail, ou télécopie, ou courrier postal) de la présente fiche d'inscription signée par un représentant de l'organisme-client. L'Institut envoie alors une lettre de confirmation valant convention de formation simplifiée à l'adresse électronique mentionnée par l'organisme-client dans sa demande d'inscription.

**Lieux des sessions, convocation des participants** : Les sessions se tiennent en "intra-muros" (et non en banlieue) dans un lieu facilement accessible par transport en commun. La lettre de convocation précisant l'adresse du lieu de la formation et l'accès par transports en commun est envoyée à chaque participant à l'adresse électronique communiquée lors de l'inscription, environ trente jours avant la tenue de la session.

**Facturation et paiement** : La facture est établie sous forme de fichier "pdf" et adressée par courrier électronique. La facturation est effectuée à la confirmation d'inscription pour les organismes de droit privé ou "après service fait" pour les organismes soumis aux règles de la comptabilité publique, étant précisé que la réalité du service fait résulte dans tous les cas de la tenue effective de la session ayant fait l'objet d'une demande d'inscription enregistrée. Les délais de paiement et les intérêts dus en cas de paiement tardif sont ceux fixés par la loi et les règlements français.

**Remplacements, annulations** : Si un participant inscrit est indisponible, l'organisme-client peut le faire remplacer sans frais par un autre membre de son personnel, à condition d'en informer l'Institut. Toute annulation doit être notifiée à l'Institut au moins trois semaines avant le début de la session, un forfait de 75 Euros représentatif des frais de gestion du dossier étant alors facturé. Aucune demande d'annulation ne sera acceptée moins de trois semaines avant le début de la session : les frais d'inscription seront intégralement facturés en cas d'annulation tardive ou d'absence d'un participant régulièrement inscrit.

**Attestation** : Une attestation individuelle de stage (attestation de service fait en cas d'annulation tardive ou d'absence d'un participant) est adressée par courriel aux participants et au gestionnaire de la formation continue après la tenue de la session.

### Organisme-client

Dénomination  
et adresse postale

Service et/ou nom du responsable  
de la gestion de l'inscription

Adresse e-mail

Tél.

### Participants à inscrire

Mr-Mme, Prénom, NOM	Fonction	Adresse e-mail pour convocation

Montant net total des frais d'inscription = nombre de participants ( \_\_\_ ) x 1095 Euros = \_\_\_\_\_ €

Cachet  
de l'organisme-client  
et signature  
de la personne autorisée

Fait à  
le